

Appel à propositions pour des actions innovantes en matière d'intégration économique des personnes migrantes au Maroc (Projet Amuddu)

Questions/ Réponses

de la séance d'information tenue le jeudi 17 octobre 2019

Liste des questions/réponses

Questions	Réponses
1. Serait-il possible de dupliquer cette expérience au niveau de la région de l'Oriental ?	La zone géographique couverte par le projet Amuddu est limité aux régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat, donc les propositions attendues dans le cadre de cet appel devraient se limiter à ce territoire. Cependant, un projet est en cours de contractualisation entre Enabel et l'UE, dans le domaine de la migration et qui couvrira la région de l'Oriental, la région de Souss-Massa, et celle de Beni Mellal- Khénifra.
2. Parmi les documents accessibles à travers le lien de Tanmia, nous n'avons pas trouvé le niveau de détails et les idées présentées dans la présentation PowerPoint lors de la séance d'information. Serait-il possible de recevoir la présentation PPT ?	La présentation PPT ainsi que la synthèse des questions/ réponses seront partagées avec les personnes présentes, et publiées sur Tanmia
3. Contrairement à l'appel à projet lancé précédemment par Enabel dans le cadre du projet Amuddu, dans ces lignes directrices il n'y a pas d'indicateurs et de résultats précis à atteindre. Quelles sont les résultats/cibles visés ?	C'est un appel à proposition (AP) à réflexion qui est tout à fait différent du premier appel, dans lequel les associations sont invitées à présenter des idées innovantes en matière d'intégration économique des personnes migrantes. Les résultats précis visés ne sont pas proposés par Enabel. Les indicateurs et les cibles devront être proposés par les organisations soumissionnaires à l'appel, en fonction de leur projet, et seront tenus en compte et évalués par le Comité de sélection lors de l'analyse et la notation des propositions.
4. En ce qui concerne le montant financier disponible, faut-il l'utiliser pour couvrir l'ensemble du territoire visé par l'appel (régions Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat) ?	Non, les organisations sont invitées à présenter des propositions de projets dans le cadre de ces deux régions (Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat), mais elles ne sont pas obligées de couvrir l'ensemble du territoire de ces deux régions. Elles peuvent décider de travailler au niveau d'une seule région ou d'une ville ou plusieurs villes. Ce choix devra être indiqué clairement au niveau de la proposition soumise pour évaluation. Il est à noter qu'un demandeur ne peut soumettre qu'une seule proposition dans le cadre de cet appel avec un budget de 100 000€ au minimum, et 150 000€ au maximum, pour qu'à la fin, trois à quatre propositions seront retenues.
5. Serait-il possible de prévoir la visite aux ONG qui ont déjà travaillé sur la question migratoire pour connaître leur travail et que cela soit pris en considération lors de l'évaluation de leurs propositions ?	La procédure d'AP d'Enabel est une procédure transparente, de ce fait et avec l'impossibilité de visiter toutes les associations, il est demandé de mieux travailler sur les annexes pour bien mettre en valeur et bien justifier l'expérience et l'expertise demandé dans le domaine d'intervention de cet AP. L'expérience des demandeurs et codemandeurs sera donc évalué sur la base de l'information apportée dans le dossier de demande du subsid.
6. Est-ce que cet appel à propositions vise également la population migrante en situation irrégulière, en plus de la population migrante régularisée ou en cours de régularisation ?	Malheureusement, cet appel vise uniquement les personnes migrantes régularisées ou en cours de régularisation.

<p>7. Est-il possible de prévoir des aides financiers (par exemple, à travers des financements d'initiatives d'auto-emploi) comme coût éligible dans le cadre des propositions ?</p>	<p>Oui, pour plus d'informations veuillez lire attentivement l'Article 4 (coûts éligibles) de la convention de subside (Annexe F), ainsi que le paragraphe 2.1.3 des lignes directrices (<u>subventions à des sous bénéficiaires</u>).</p> <p>Toutefois il est très important de noter que le financement des actions à des sous bénéficiaires ne peut pas être l'action principale du projet proposé (ce financement devrait être bien justifié comme nécessaire pour l'atteinte des résultats de l'action), et que le ratio financement / pertinence est déterminant pour l'évaluation de l'action et le projet en général.</p>
<p>8. Notre organisation envisage d'établir un consortium avec une ONG d'Oujda. Est-ce que cela est permis dans le cadre de l'appel ?</p>	<p>Les actions à financer dans le cadre de cet appel à propositions du projet Amuddu doivent se limiter à la zone géographique du projet : régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat.</p> <p>Par contre, la participation d'une ONG d'autres villes du Maroc en tant que codemandeurs peut être envisagé, tout en justifiant sa pertinence.</p>
<p>9. Serait-il possible d'alléger la procédure et le dossier de documents qu'il faut présenter dans le cadre de l'appel ?</p>	<p>Non, les procédures et les templates utilisés dans le cadre de cet appel ne peuvent pas être modifiés ni allégés, car ils ont été établis par le siège de notre organisation afin d'assurer la transparence dans l'utilisation de l'argent public et la bonne gouvernance financière.</p> <p>Cependant, les organisations ayant de difficultés à remplir les canevas proposés sont invitées vivement à se présenter en tant que codemandeur et à chercher des consortiums ou des partenariats avec des associations qui maîtrisent les procédures d'AP, ce qui les permettrait par la suite d'acquérir une bonne expérience dans ce domaine et se développer au niveau interne.</p>
<p>10. Est-ce que des formations sur la cuisine marocaine pourraient être présentées comme activités dans le cadre de cet appel ?</p>	<p>L'objectif du présent AP est de mettre en œuvre des actions innovantes qui apportent des solutions innovantes en matière d'intégration économique. Le facteur innovation sera un des critères d'évaluation très important.</p>
<p>11. Serait-il possible de financer quelques actions concrètes et urgentes concernant la formation professionnelle des personnes migrantes (paiement de frais de transport, des manuels pour formation...) ?</p>	<p>Idem que la question 7, il est possible de proposer des actions qui impliquent des aides financières aux migrants.</p> <p>Nonobstant, il est à noter que le financement des actions à des sous bénéficiaires ne peut pas être l'action principale du projet proposé. .</p>